

Affaires courantes

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (25 000\$ utilisé pour une étude portant sur les opportunités économiques)	30 000\$
Développement des collectivités—Étude sur l'impact	25 000\$
Coordination de projet	
Salaires	22 000\$
Opérations et entretien	7 500\$
Location de bureau	8 640\$

Ces fonds font partie des allocations régionales régulières du Manitoba dans le cadre de la Planification de l'emploi.

3. Le contexte dans lequel on pose une question sur le coût de la poursuite des activités de la BFC Portage-la-Prairie n'est pas claire. En effet, dans le cas où on ne mettrait pas fin aux activités actuelles ou on ne confierait pas certaines d'entre elles à d'autres établissements, le coût de la poursuite de ces dernières demeurerait celui qu'il est présentement et toutes les économies prévues seraient alors perdues. Si, comme on l'envisage, on ne donne plus les cours destinés aux pilotes à la BFC Portage-la-Prairie, il n'est alors plus nécessaire de maintenir une base, peu importe sa taille, et toute tentative visant à garder cette dernière entraînerait un gaspillage de fonds.

LA BASE DE FORCES CANADIENNES DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

Question n° 192—M. Harvard:

1. Quel est le coût réel a) du transfert du personnel de la base des Forces canadiennes de Portage dans d'autres bases militaires, b) de l'opération matérielle de fermeture de la base des Forces canadiennes de Portage, c) des transferts, du recyclage et des indemnités de départ pour ce qui concerne les civils qui travaillent actuellement à la base des Forces canadiennes de Portage?

2. Le gouvernement prévoit-il une réduction du personnel de l'aviation équivalente aux postes de la base fermée qui seront transférés et, sinon, y aura-t-il transfert des dépenses afférentes à une partie du personnel?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): 1. a) La BFC Portage-la-Prairie peut compter au maximum 499 membres de la Force régulière. À l'heure actuelle, elle en compte 480; il est probable qu'il n'y aura pas de changements à cet égard en raison du manque de personnel militaire. On évalue à 10 400 \$ le coût moyen de réinstallation d'un militaire, et à 4 992 000 \$ le coût total de réinstallation de tous les militaires. Il convient de souligner toutefois que, comme environ 30 p. 100 du nombre total des militaires de la base sont mutés chaque année pour des raisons de service, le coût de réinstallation directement attribuable à la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie est de 3 494 400 \$.

b) À l'heure actuelle, on ne connaît pas les coûts liés à la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie vu qu'ils dé-

pendront de l'utilisation future des installations. Dans le cas où un autre organisme utiliserait toutes ces dernières, les coûts seraient réduits au minimum; par contre, si toutes les installations devaient être démolies, ils seraient beaucoup plus élevés. On s'attend à ce que les coûts soient maintenus près du bas de l'échelle.

c) On s'attend à verser les sommes suivantes pour dédommager les employés civils de la BFC Portage-la-Prairie:

réinstallation: 781 000 \$

recyclage: 148 000 \$ (ce montant comprend les frais de scolarité et de déplacement); indemnité de départ: 434 000\$.

2. La BFC Portage-la-Prairie dispose d'un effectif permanent de 499 postes; on transférera ailleurs 95 de ceux liés à l'École des instructeurs de vol et à l'École de pilotage élémentaire à bord d'hélicoptères. Les 404 autres postes seront abolis, ce qui occasionnera une réduction équivalente du personnel des forces aériennes.

L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE DE PILOTAGE DISPENSÉE AUX MILITAIRES

Question n° 193—M. Harvard:

1. Le gouvernement favorise-t-il l'attribution à l'entreprise privée des opérations de base de l'entraînement au vol de son personnel militaire et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

2. Le gouvernement estime-t-il que l'entraînement par le secteur privé est plus viable maintenant que lorsqu'on en a fait l'essai en 1964-1965 et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

3. Le gouvernement a-t-il déclaré que, chaque année, seulement 142 pilotes subissaient un entraînement à la base des Forces canadiennes de Portage et, dans l'affirmative, cette déclaration était-elle exacte, et, sinon, a) quel est le nombre exact, b) combien des chiffres sur lesquels s'appuyait la décision ont été calculés à partir du nombre inexact?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): 1. Le gouvernement appuie en principe le fait de donner à contrat certains éléments de l'instruction de vol militaire, vu qu'il s'agit d'une mesure qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés dans tout le secteur public pour réduire le déficit. Le ministère de la Défense nationale (MND) s'applique actuellement d'ailleurs à déterminer s'il lui sera possible d'adjuger un marché en ce qui concerne l'instruction élémentaire de pilotage, qui permettra de mettre en branle ces activités au moment de la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie prévue en 1992. Les réponses aux demandes de manifestation d'intérêt présentées par le MDN montrent qu'il existe des possibilités intéressantes en ce sens, et les fonctionnaires concernés s'affairent actuellement à déterminer la forme que devrait prendre un marché de ce genre. Les résultats de leur travail se refléteront dans l'appel d'offres dont la publication est prévue pour le début de l'été 1990.

2. Le ministère de la Défense nationale a approuvé dans le passé le fait que des pilotes militaires participent à des programmes civils de maintien de la compétence. Il